

# Éducation prioritaire : une politique "complexe et peu lisible" selon la Cour des comptes

Publié le 14 mai 2025

🕒 4 minutes

Par : La Rédaction (<https://www.vie-publique.fr/auteur/18466-la-redaction>)

La France fait partie des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) où le niveau scolaire des élèves issus de milieux plus défavorisés baisse depuis 20 ans et où les inégalités sociales pèsent le plus sur les destins scolaires. La politique d'éducation prioritaire menée depuis 1981 peine à réduire les inégalités.

Un rapport (<https://www.vie-publique.fr/https://www.ccomptes.fr/fr/publications/leducation-prioritaire-une-politique-publique-repenser>) publié le 6 mai 2025 par la Cour des comptes dresse un bilan contrasté de la dernière relance de l'éducation prioritaire (<https://www.vie-publique.fr/https://www.education.gouv.fr/l-education-prioritaire-3140>), appelée "refondation", engagée en 2015.

## "Donner plus à ceux qui ont moins"

La politique d'éducation prioritaire entend "**donner plus à ceux qui ont moins**" et mise sur le surencadrement administratif et pédagogique des élèves pour les faire progresser. Ciblée sur certaines **zones**, elle a vu son périmètre plus que doubler : 21% des élèves relèvent de l'éducation prioritaire en 2024, contre 10% des collégiens en 1981.

**La refondation** (<https://www.vie-publique.fr/https://eduscol.education.fr/3568/education-prioritaire-reperes-historiques>) **révise la carte de l'éducation prioritaire** sur la base d'un indice social national et labellise **1 093 réseaux** :

- les **réseaux d'éducation prioritaire (REP)** ;
- les **REP+**, qui présentent davantage de difficultés sociales et scolaires et concentrent les moyens.

Elle réaffirme le rôle du collège comme tête de réseau et renforce le pilotage de l'éducation prioritaire. Elle majore l'indemnité des personnels exerçant en REP et surtout en REP+ afin de les fidéliser et favorise la collaboration et la formation des équipes.

## Une politique coûteuse et peu efficace

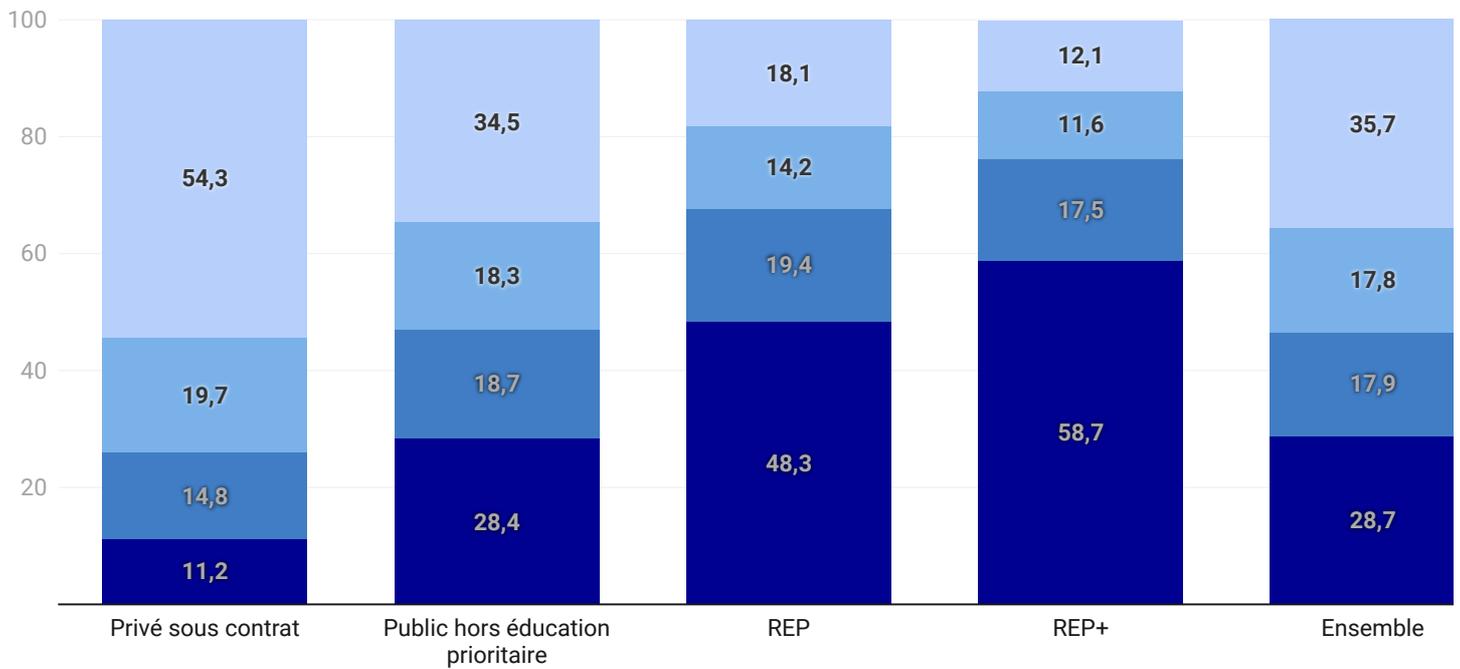
Toutefois, le rapport constate que :

- **la gestion des moyens prévaut sur l'approche pédagogique.** La hausse de l'indemnité REP+ représente 291 millions d'euros en 2022 ; son impact n'est pas mesuré. La collaboration entre l'école et le collège est souvent limitée et les partenariats locaux varient selon les territoires. Le dédoublement des classes de CP, CE1 et grande section de maternelle en éducation prioritaire s'opère à partir de 2017 pour renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux. Il mobilise 800 millions d'euros par an et devait s'accompagner d'une inflexion des pratiques pédagogiques, peu suivie aujourd'hui ;
- **les écarts de résultats entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres persistent.** L'objectif de l'éducation prioritaire (réduire ces écarts à moins de 10% sans abaisser le niveau général) n'est pas atteint. Or, le coût de cette politique pour l'État atteint 2,6 milliards d'euros en 2023, contre 1,1 milliard en 2014. Les progrès en mathématiques induits par le dédoublement s'estompent à l'entrée au collège ;
- **cette politique, peu lisible, ne répond pas à la diversité des besoins.** La carte de l'éducation prioritaire n'a pas été revue depuis dix ans alors que les inégalités sociales s'accroissent. Des dispositifs additionnels dotés de moyens moindres sont créés dès 2018 pour traiter la situation dégradée d'établissements hors éducation prioritaire.

## Répartition des élèves selon leurs notes aux épreuves écrites du diplôme national du brevet en juin 2022

En %

Note < 8    8 <= Note < 10    10 <= Note < 12    Note >= 12



Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: [Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance \(DEPP\)](#) • [Récupérer les données](#) • Créé avec [Datawrapper](#)

En bref

**Sciences et mathématiques : un niveau sous la moyenne internationale pour les élèves de CM1 et de 4e** (<https://www.vie-publique.fr/en-bref/296529-sciences-mathematiques-quels-resultats-pour-les-eleves-en-cm1-et-4e>)

11 décembre 2024

## Quelles pistes d'actions pour améliorer la réussite des élèves ?

Le rapport de la Cour des comptes préconise de :

- "**mettre en cohérence l'ensemble des moyens concourant à la mixité sociale et à l'égalité des chances**" au sein de la politique scolaire, en adéquation avec l'action des autres acteurs (politique de la ville (<https://www.vie-publique.frhttps://anct.gouv.fr/programmes-dispositifs/politique-de-la-ville>), secteur médicosocial... ) ;
- "**simplifier les mécanismes d'allocation des moyens**" pour plus de progressivité dans la mise en œuvre de cette politique et faire évoluer les pratiques professionnelles.

En bref

**Cités éducatives : des actions "insuffisantes" pour le Conseil des politiques de jeunesse** (<https://www.vie-publique.fr/en-bref/297148-cites-educatives-des-actions-insuffisantes>)

10 février 2025